

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Corrèze

à Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré

Formation continue des enseignants

Année scolaire 2023-2024

Service formation continue
Téléphone : 05 87 01 20 55
Mél : fc.ia19@ac-limoges.fr

Site : [http://pedagogie.dsden19.ac-limoges.fr/
rubrique « Formation continue »](http://pedagogie.dsden19.ac-limoges.fr/rubrique%20Formation%20continue)

Réf : JORF_20190908_0209_0018

Déplacements : remboursement sur
tarif SNCF 2^{ème} classe

Remboursement forfaitaire
journalier des frais de séjour

Chapitre/Article : 0140 04
Ens. Sco. 1^{er} deg.
Formation pers. Enseignants

Cité Administrative
BP314
19011 Tulle

Objet : Appel à candidature

Dans le cadre des formations rémunérées pendant les vacances scolaires d'hiver, un stage d'une durée 2 jours (12h) sera proposé les lundi 19 et mardi 20 février prochains :

Intitulé : Stage Formation aux premiers secours (9h) et appropriation des outils d'enseignement (3h)

- Objectifs :
 - Obtenir le certificat en Prévention et Secours Civiques PSC1 ;
 - Etre capable de mettre en œuvre l'Apprendre à porter secours en classe.
- Public cible : enseignants du premier degré ;
- Effectif maximum : 10 ;
- Formatrice : Mme Chaumeil Morvan ;
- Lieu : Cité administrative Tulle (Salle A 1^{er} étage)

Conformément au décret n°2019-935 du 06/09/2019, ces stages donneront lieu à une allocation de 20€ brut par heure. Les stagiaires percevront également, selon leur situation, les frais de déplacement et de repas afférents.

Dans le cas où vous seriez intéressé(e), veuillez nous faire parvenir votre candidature par courriel :

- à l'adresse fc.ia19@ac-limoges.fr avec copie à votre circonscription ;
- **avant le mercredi 7 février 2024**, délai de rigueur ;
- en précisant en objet : **candidature stage vacances**.

Les personnels qui avaient précédemment candidaté pour ce stage sur la session ouverte pendant les vacances d'automne et n'avaient pas été retenus seront prioritaires en cas de nouvelle inscription. Les candidatures seront retenues par ordre de réception (date du courriel).

Pour le directeur académique et par délégation,

Le Secrétaire général



Jean-François LÉVÊQUE